
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE CABINET DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Paris, le 14 mai 1992

COMMUNIQUE

Le conseil supérieur de la fonction publique territoriale a examiné lors de sa séance du jeudi 14 mai 1992 les textes relatifs au recrutement, à la formation et au régime indemnitaire des fonctionnaires de la filière culturelle.

Le conseil supérieur a adopté le régime indemnitaire et s'est par ailleurs prononcé favorablement sur 25 des 31 décrets et arrêtés qui lui étaient soumis concernant le recrutement et la formation de cette filière.

M. Jean-Pierre SUEUR, Secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales se réjouit de ce résultat qui donne aux élus locaux les moyens d'une politique de gestion du personnel au service du développement culturel en offrant aux agents un dispositif statutaire et indemnitaire mieux défini et plus avantageux.